



Notice explicative du projet N°5.8

Aménagement du site touristique du Becquet à Bourth par la Communauté de Communes du Pays de Verneuil sur Avre

Fiche-dispositif N°5 : promotion des espaces ruraux, du tourisme rural dans un objectif de développement durable

Comité de Programmation du 3 décembre 2012 (avis définitif)

I. DESCRIPTIF DU PROJET

1. Présentation du projet

➤ **Contexte :**

Le Becquet est un ouvrage datant du XII^e siècle, conçu par Henri 1^{er} Beauclerc, Duc de Normandie, pour partager les eaux de l'Iton et alimenter les fossés des places fortes de Breteuil-sur-Iton et Verneuil-sur-Avre. Ce système d'irrigation mis en place pour des raisons de défense et de consommation alimente toujours les deux villes en eau.

Cet ouvrage hydraulique est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques. Le Syndicat de rivière Intercommunal de la Haute Vallée de l'Iton (SIHVI) assure aujourd'hui son entretien régulier, et a mené des travaux de restauration des maçonneries.

Fort de son caractère remarquable, il a été considéré que cet édifice méritait d'être montré au public comme un ouvrage d'art exceptionnel, témoin de l'époque du Duché de Normandie, et susceptible d'être valorisé touristiquement : création de visites guidées à organiser ou en accès libre, point d'arrêt du chemin de Grande Randonnée Paris - Le Mont Saint-Michel, point d'étape de la future vélo-route en vallée d'Avre liée à la thématique « Frontière franco-normande »...

Dans cet objectif, un comité de pilotage qui regroupe les différents propriétaires et partenaires institutionnels (communes de Breteuil-sur-Iton, Verneuil-sur-Avre, Bourth et Francheville ; communautés de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton et du Pays de Verneuil-sur-Avre ; Syndicat de rivière Intercommunal de la Haute Vallée d'Iton) a été créé pour réfléchir et valider le projet d'aménagement, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet d'Architecture et du Paysage Thierry Gilson. Parallèlement, l'Office de Tourisme du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton a associé un groupe de personnes ressources pour définir le contenu des informations patrimoniales et les modalités des visites touristiques.

➤ **Objectifs du projet :**

- Valoriser le patrimoine historique de la rivière de l'Iton
- Renforcer l'offre touristique autour des itinéraires doux (espace patrimonial et paysager remarquable, halte de chemins de randonnée et de future vélo-route...)

➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

- Tout public notamment les familles, les touristes et les randonneurs

➤ **Contenu :**

Les travaux consisteront à aménager le site de façon à :

- pouvoir accueillir du public dans des conditions conformes de respect et de sécurité du site,
- valoriser esthétiquement les atouts patrimoniaux et paysagers du lieu.

De manière générale, la philosophie du projet d'aménagement est de privilégier les moyens d'accès doux pour rester en harmonie avec l'environnement naturel du site. Les itinéraires d'accès au site se feront donc prioritairement à pieds et à vélo. Néanmoins, des aires de stationnement pour les voitures et les autocars seront également aménagées en retrait du site. L'ensemble de ces aménagements sera adapté aux personnes à mobilité réduite.

Des équipements touristiques (tables de pique-nique, bancs, rack vélos, panneaux d'information sur l'histoire du site et les itinéraires doux...) seront installés, des plantations d'essences locales seront introduites et des passerelles passant au-dessus du cours d'eau seront posées. Enfin, un passage à gué sera créé pour permettre l'accès d'engins motorisés ayant vocation à assurer l'entretien (fauchage essentiellement) des abords et parcelles enclavés du site.

Pour information, le site se situe sur le même itinéraire de randonnée que celui qui passe sur la nouvelle passerelle de Bourth qui enjambe la rivière de l'Iton (cf. dossier n°5.6 - Réhabilitation de la passerelle sur l'Iton assurant la continuité des Chemins du Mont Saint-Michel par la Commune de Bourth)

➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

- Juin 2011 à Décembre 2011 : Définition du plan d'aménagement (esquisse, APD)
- Janvier 2012 à Mars 2012 : Pré-montage financier
- Avril 2012 à Juillet 2012 : Consultation des entreprises
- Août 2012 à Septembre 2012 : Demande de financement
- **Octobre 2012 à Février 2013 : Interruption des travaux pour cause d'intempéries**
- **Mars 2013 à Mai 2013 : Réalisation des travaux**

2. Localisation de l'opération

➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

Commune de Bourth

➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

Habitants (rayonnement à l'échelle du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, voire plus largement à 1 h de route)

Touristes et Randonneurs (France entière, Etranger)

II. EVALUATION DU PROJET

➤ **Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :**

1. Nombre de prestations réalisées : 5 (terrassements, plantations, mobiliers, passerelles, recours à un maître d'œuvre)
2. Nombre de partenaires institutionnels associés : 8 (communes de Breteuil-sur-Iton, Verneuil-sur-Avre, Bourth, Francheville, communautés de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton, du Pays de Verneuil-sur-Avre, Syndicat Intercommunal de rivière de la Haute Vallée d'Iton, Office de Tourisme du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton)

➤ **Indicateur(s) de résultats (effets attendus) :**

1. Nombre annuel de visiteurs en période estivale (juillet-août) : 400 (50 en moyenne par semaine)
2. Nombre annuel de visiteurs sur le restant de l'année : 500 (50 en moyenne par mois)
3. Nombre annuel de visites animées à l'année du site : 3 (avril à septembre)

➤ Critères de notation

Partenariat/Concertation :

Le site a été reconnu par les Services de la DRAC comme Monument Historique, témoignant de son intérêt architectural.

Le site va être aussi intégré dans le programme annuel de visite du patrimoine animé par l'Office de Tourisme du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton.

Caractère pilote/Innovation :

L'ouvrage du Becquet de Bourth est, de par sa nature, un ouvrage particulièrement rare et singulier. Il se distingue ainsi d'ouvrages patrimoniaux plus classiques tels que les moulins, les lavoirs...

Mais au-delà de la caractéristique relativement unique de l'ouvrage, le site allie à la fois des atouts environnementaux (espace paysager agréable intégré à un réseau d'itinéraires doux existants et à venir) et patrimoniaux (ouvrage classé aux Monuments Historiques). De ce fait, il a vocation à intéresser, en sus du grand public, 2 types de visiteurs simultanément : randonneurs amoureux de la nature et amateurs de patrimoine.

Diagnostic ascendant :

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?*

Un maître d'œuvre qualifié, à savoir le Cabinet d'Architecture et du Paysage Thierry Gilson. Une esquisse avait été réalisée en amont par l'architecte-paysagiste du Comité d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Eure.

L'Office de Tourisme du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton a associé des personnes ressources pour définir le contenu des informations patrimoniales et les modalités des visites touristiques.

- *Comment ?*

Réalisation d'esquisses de projet et d'avant-projets détaillés à partir de relevés de terrain pour la partie aménagement.

- *A quelle échelle ?*

A l'échelle du site uniquement et de ses abords

- *Un document a-t-il été réalisé ?*

Oui. Réalisation d'un plan d'aménagement et d'un cahier des charges technique à destination des entreprises réalisant les travaux.

Social :

La visite du site sera faite essentiellement de manière libre et gratuite, et donc accessible à tous. Les visites animées (plus rares) seront quant à elles payantes mais à un prix raisonnable.

Par ailleurs, le site s'inscrit dans des itinéraires de balades familiales, source de rencontres entre les habitants (notamment de différentes générations) et créatrices de liens sociaux. De la même, en tant que point d'arrêt des itinéraires de randonnée, l'aménagement de ce lieu permettra de favoriser des échanges conviviaux entre les randonneurs de « grande randonnée » (itinéraire des chemins de du Mont St Michel) non locaux et les randonneurs locaux de « petite randonnée à la journée ».

Ecologie/Environnement :

La philosophie du projet d'aménagement est de respecter l'environnement naturel du site (ambiance paysagère, limitation de l'impact des véhicules...).

De plus, l'implantation d'arbres et d'arbustes sera uniquement réalisée avec des essences locales.

Economie :

Le projet permet d'accroître l'intérêt touristique du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, et plus particulièrement celui du Pays de Verneuil-sur-Avre, et donc de renforcer son pouvoir d'attractivité. Plus largement, la Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre souhaite valoriser l'ensemble du patrimoine de son territoire. Elle s'est d'ailleurs engagée dans une démarche d'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire », qui lui permettrait de se positionner dans les territoires touristiques patrimoniaux les plus emblématiques de la Normandie, mais aussi de France.

Enfin, les travaux relativement lourds (+ de 225 000 € HT) sont générateurs de marchés non négligeables pour les entreprises locales (2 lots à une entreprise de St André de l'Eure, 1 lot à une entreprise de Tillières-sur-Avre) et régionales (1 lot à une entreprise de Seine-Maritime, 1 lot à une entreprise d'Eure-et-Loir).

III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Nature des dépenses	Montant HT en €
Voirie et réseaux	81 001.00
Espaces Verts	38 124.00
Passerelles	78 190.00
Mobiliers	9 720.00
Maitrise d'œuvre	18 150.00
Coût prévisionnel du projet	225 185.00

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	<i>146 680.00</i>
Etat	
Conseil Régional	57 930.00
Conseil Général	88 052.00
Autres (commune, PNR, EPCI...)	
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	<i>45 037.00</i>
Autofinancement	45 037.00
Emprunt	
Sous-total contrepartie nationale	191 717.00
Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de LEADER	34 166.00
Sous-total financements publics	225 185.00

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	
Autofinancement public non co-finançable	
Autres financeurs privés	
Sous-total financeurs privés	0.00

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
Sous-total recettes prévisionnelles	0.00

TOTAL = coût général du projet	225 185.00
---------------------------------------	-------------------

Nota bene : Le financement FEADER a été calculé de manière à ce que le maître d'ouvrage, porteur du projet supporte à minima 20 % d'autofinancement – soit 45 037 €. Ainsi, le pourcentage du financement du Conseil régional étant à hauteur de 25,7 % et celui du Conseil Général à hauteur de 39,1 %, le financement FEADER a été arrêté à hauteur de 15,2 %.